

THENEUILLE – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2025

1. Prise en charge des frais notariés du bail de Mme Bordessoulles dans le cadre de son installation dans le cabinet de Kinésithérapie. L'entretien des installations intérieures restent à sa charge.
2. Véronique NOEL commencera son CDD contractuel d'un an (renouvelable jusqu'à 6 ans) à compter du 1^{er} juillet.
3. **Modification du montant maximum annuel de l'IFSE** qui passe de 1509€ à 1560€ /an pour le secteur administratif.
4. **Adhésion à l'Office du Tourisme de Montluçon, du Cher à Tronçais**, qui permettra à la commune de bénéficier d'un ensemble de services pour la promotion du gîte (livraison de documentations des manifestations de la région, publicité gratuite sur leurs réseaux, mise à disposition de photos et vidéos de l'office du tourisme etc...) pour un montant annuel de 40€.
5. **Fibre** : Le câble principal sera installé d'ici le 30 septembre. Le câblage du bourg devrait être effectif d'ici la fin de l'année et la campagne environnante au maximum d'ici juin 2026. Dans le cadre de cette installation, des travaux de voirie supplémentaires doivent être envisagés à l'entrée nord du bourg pour desservir 5 maisons. Un devis de 2448€ a été proposé et accepté par l'assemblée.
6. **Point voirie** : Début des travaux manquants du programme 2024 et ceux des programmes 2025 ce vendredi ou lundi 23/06. Les ponts seront repris ultérieurement.
7. **Contrôles SOCOTEC** : Les contrôles ont relevé quelques anomalies (atelier, église). La salle du club des anciens n'étant plus utilisée, l'arrivée de gaz de la gazinière doit être bouchée. Cela a été fait cette semaine par l'entreprise PRADIER.
Il faudra également afficher, dans la salle polyvalente, un panneau obligeant les usagers à allumer la hotte en cas d'utilisation de la gazinière. Deux devis, pour un montant de 1100,4€ ont été acceptés par l'assemblée pour corriger les anomalies constatées à l'atelier et à l'église.
8. **Fête de la Saint-Pierre du 29/06/2025** : Définition du planning de la fête.
9. **Marché d'été du 10/08/2025** : Quasiment tous les exposants ont répondu présent.

Plus aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.
Suivent les émargements et les délibérations.

COMMUNE DE THENEUILLE : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2025

N° délibérations	Objet de la délibération	Page
2025 27	PRISE EN CHARGE FRAIS BAIL CABINET KINE	66
2025 28	MODIFICATION DU MONTANT ANNUEL DE L IFSE	67
2025 29	AJUSTEMENT DE CREDIT RACCORDEMENT FIBRE OPERATION 2506	68
2025 30	ADHESION A L'OFFICE DE TOURISME DE MONTLUCON	69

EMARGEMENTS :

Maire	Denis CLERGET	
1 ^{er} adjointe	Catherine NOYON	
2 ^{ème} adjointe	Michèle BARBERET	
Conseiller	Hervé DESCHET	
Conseiller	Dominique GIRARDI	
Conseiller	Didier MAZERON	
Conseiller	Sébastien MEIGNIN	
Conseillère	Stéphanie PERSONNAT	
Conseillère	Chantal POIRIER	
Conseiller	Anthony PROST	
Conseiller	Yannick RASTOILE	

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 13 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis CLERGET, Maire.

Etaient présents : Michèle BARBERET, Denis CLERGET, Hervé DESCHET, Dominique GIRARDI, Didier MAZERON, Sébastien MEIGNIN, Catherine NOYON, Chantal POIRIER, Yannick RASTOILE,

Etaient excusés : Anthony PROST, Stéphanie PERSONNAT

Secrétaire de Séance : Sébastien MEIGNIN

Nombre de Membres	11	Nombre de suffrages exprimés	10
En exercice	11	Pour	10
Présents	9	Contre	0
Procurations	1	Abstention	0

N° délibération : 2025/27	Nomenclature actes	7.1	Thème	Décisions budgétaires
---------------------------	--------------------	-----	-------	-----------------------

Objet : Prise en charge des frais d'établissement du bail du cabinet de kinésithérapie

Dans le cadre de l'installation de Madame Aurélie BORDESSOULLES dans son cabinet de kinésithérapie (délibération 2025/10 du 20/02/2025) et la signature du bail auprès de Me Jeanneret-Grosjean le 03 Juin 2025, le maire propose que la commune prenne en charge les frais de la convention d'honoraires qui en découlent.

Le Maire propose que la commune prenne en charge le montant des frais pour la somme de 125€ HT soit 150€ TTC.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité des voix, décide que la commune prendra en charge les frais notariés sur le compte de l'article 622.

Fait et délibéré le 19 Juin 2025

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,

Le Secrétaire,

Denis CLERGET

Sébastien MEIGNIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 13 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis CLERGET, Maire.

Etaient présents : Michèle BARBERET, Denis CLERGET, Hervé DESCHET, Dominique GIRARDI, Didier MAZERON, Sébastien MEIGNIN, Catherine NOYON, Chantal POIRIER, Yannick RASTOILE,

Etaient excusés : Anthony PROST, Stéphanie PERSONNAT

Secrétaire de Séance : Sébastien MEIGNIN

Nombre de Membres	11	Nombre de suffrages exprimés	10
En exercice	11	Pour	10
Présents	9	Contre	0
Procurations	1	Abstention	0

N° délibération : 2025/28	Nomenclature actes	7.1	Thème	Décisions budgétaires
---------------------------	--------------------	-----	-------	-----------------------

Objet : MODIFICATION DU RIFSEEP - IFSE

Le maire rappelle à l'Assemblée la mise en place du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel lors du conseil municipal en date du 13 Juin 2017. L'article 2 de la délibération 2017/18 fixe le montant maximal annuel de l'IFSE à la mairie de Theneuille à 1509 €.

Le maire propose d'augmenter ce dernier et de le passer à 1560 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition du maire. Ainsi à compter du 1^{er} Juillet 2025 le montant maximal annuel de l'IFSE est fixé à 1560 €.

Fait et délibéré le 19 Juin 2025

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,

Le Secrétaire,

Denis CLERGET

Sébastien MEIGNIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 13 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis CLERGET, Maire.

Etaient présents : Michèle BARBERET, Denis CLERGET, Hervé DESCHET, Dominique GIRARDI, Didier MAZERON, Sébastien MEIGNIN, Catherine NOYON, Chantal POIRIER, Yannick RASTOILE,

Etaient excusés : Anthony PROST, Stéphanie PERSONNAT

Secrétaire de Séance : Sébastien MEIGNIN

Nombre de Membres	11	Nombre de suffrages exprimés	10
En exercice	11	Pour	10
Présents	9	Contre	0
Procurations	1	Abstention	0

N° délibération : 2025/29	Nomenclature actes	7.1	Thème	Décisions budgétaires
----------------------------------	---------------------------	------------	--------------	------------------------------

Objet : FIBRE – RACCORDEMENT DES 5 MAISONS A L'ENTREE NORD DU BOURG

Le maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre du raccordement à la fibre de la commune de Theneuille, il est en contact avec l'entreprise NGE INFRANET en charge du dossier. Dans un premier temps toutes les habitations de la commune ont été recensées.

Le câble principal de la fibre, en provenance de Cérilly, devrait être posé au 30 Septembre 2025. Le câblage du bourg sera réalisé en fin d'année et la campagne sera raccordée au plus tard en juin 2026. Le câble principal arrivant au stop en arrivant à Theneuille depuis Cérilly, il sera nécessaire de couper la RD 953 afin de raccorder les cinq dernières maisons du bourg. Le montant de ces travaux devrait s'élever à 2448 € TTC.

Après étude du dossier et délibération le Conseil Municipal

Article 1 : donne son accord au maire pour entreprendre les travaux de raccordement à la fibre et accepte le devis,

Article 2 : demande au maire de créer un programme d'investissement le « 2506 intitulé FIBRE RACCORDEMENT ENTREE BOURG NORD »

Article 3 : demande au maire de réaliser un virement de crédit de l'opération 2503, article 2157 sur l'opération 2506, article 21538 d'un montant de 2600 €.

Fait et délibéré le 19 Juin 2025

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,

Le Secrétaire,

Denis CLERGET

Sébastien MEIGNIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 13 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis CLERGET, Maire.

Etaient présents : Michèle BARBERET, Denis CLERGET, Hervé DESCHET, Dominique GIRARDI, Didier MAZERON, Sébastien MEIGNIN, Catherine NOYON, Chantal POIRIER, Yannick RASTOILE,

Etaient excusés : Anthony PROST, Stéphanie PERSONNAT

Secrétaire de Séance : Sébastien MEIGNIN

Nombre de Membres	11	Nombre de suffrages exprimés	10
En exercice	11	Pour	10
Présents	9	Contre	0
Procurations	1	Abstention	0

N° délibération : 2025/30	Nomenclature actes	7.1	Thème	Décisions budgétaires
---------------------------	--------------------	-----	-------	-----------------------

Objet : Adhésion à l'office du tourisme de Montluçon, du cher à Tronçais

Le maire expose à l'assemblée une proposition reçue de l'office de tourisme de Montluçon qui permettrait de mettre en valeur le gîte, pour une adhésion annuelle de 40€ et de bénéficier de différents services :

- De livraison de documentations sur les activités de la région (que l'on pourrait mettre à disposition au gîte)
- D'une mise à disposition de contenus photos et vidéos dont l'OT est propriétaire
- Dé bénéficier d'un article sur leurs réseaux sociaux pour mettre en valeur un évènement ou un lieu (en l'occurrence le gîte)
- D'avoir accès au planning des évènements de la région
- D'une réduction de 10% (dès 30€ d'achat) sur leur boutique en ligne

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité des voix, décide d'adhérer à l'office du tourisme de Montluçon et que la commune prendra en charge les frais sur le compte de l'article 65748.

Fait et délibéré le 19 Juin 2025

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,

Le Secrétaire,

Denis CLERGET

Sébastien MEIGNIN